

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
9 juillet 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E25000076 /51

Le vice-président

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 25 juin 2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT POUANGE (Aube) par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole dont le siège est à TROYES (10001), 1 Place Robert Galley.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Gérard BRU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Mme Sabine CHARTIER-VALLET est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, à M. Gérard BRU et à Mme Sabine CHARTIER-VALLET.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 9 juillet 2025.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

